

## LES CHANTIERS À L'ÈRE DU COVID-19



Si les chantiers de Grand Paris Aménagement sont restés à l'arrêt pendant la crise sanitaire, les entreprises ont repris les travaux dès la 1<sup>re</sup> semaine de mai, après que les entreprises aient intégré dans leurs Plan de Sécurité et de Protection de la Santé les prescriptions issues des dispositions gouvernementales.

Ainsi, les travaux se poursuivent au nord de la ZAC comme prévu avec la réalisation des esplanades et l'aménagement du parc nord-ouest.

Les promoteurs s'attachent également à réunir les conditions pour reprendre les chantiers de construction des lots privés dans le Parc Princesse.

Cette reprise de l'activité intervient ainsi dans le respect du cadre légal et réglementaire applicable, tant du point de vue des règles habituelles de sécurité et d'environnement, que des enjeux sanitaires particuliers liés au Covid-19.

Le « guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de la construction en période d'épidémie de coronavirus Covid-19 » établi par les professions du secteur

Bâtiment et Travaux Publics et validé par l'État, définit les mesures concrètes à mettre en œuvre sur les chantiers.

La mise en œuvre des différents travaux que vous pourriez constater dans les jours à suivre respecte ces préconisations.

## UN CHANTIER PROPRE, ORDONNÉ ET SÉCURISÉ



Les arbres du Parc Princesse ont toujours fait l'objet d'une attention particulière dans la conception du projet. Il en est de même pendant les travaux : leurs troncs sont protégés et les circulations à l'intérieur du site sont réduites pour limiter les risques d'impact.

**À savoir : un arbre dégradé peut valoir jusqu'à 30 000 € d'amende au responsable du dégât !**



Pour respecter la propreté en dehors du site, les véhicules de chantier devront toujours nettoyer leurs roues à l'aide d'un débourbeur en quittant le Parc Princesse. Par ailleurs une gestion renforcée du chantier a été mise en place de façon à organiser le passage régulier de balayeuses destinées à maintenir propres les voies de chantier intérieures et évacuer les déchets.



Un gardiennage du site est également prévu soir et week-end durant toute la période des terrassements.



Pour éviter toute sur-occupation des places de parking situées sur le domaine public, un parking provisoire d'une capacité de 60 places a été réalisé sur l'axe historique. Il permet ainsi de répondre aux besoins stationnement des personnels de chantier et sera démonté à l'issue des travaux afin de permettre les derniers travaux de paysagement du Parc Princesse.



L'équipe du projet est à votre écoute, pour toute information liée au projet

[contact@parcprincesse-levesinet.fr](mailto:contact@parcprincesse-levesinet.fr)

## LE PARC PRINCESSE



## INFO RIVERAINS

N°3  
JUN  
2020



**Malgré une interruption des chantiers durant la crise sanitaire liée au COVID-19, les travaux de logements et d'espaces publics reprennent progressivement.**

Une information régulière et actualisée sera communiquée auprès des riverains durant toute la durée du chantier.



grandparis  
aménagement



grandparis  
aménagement

# LES CHANTIERS REPRENNENT

Nous vous l'annonçons en février, 2020 marque le lancement des chantiers de logements du Parc Princesse avec le chantier du lot A1 engagé depuis janvier qui accueillera sa première grue le 9 juin et

la reprise des travaux des espaces publics. Bien que décalés par la crise sanitaire, 7 autres chantiers de promoteurs ou bailleurs seront lancés de juin à la fin d'année. À l'exception du lot de Cogedim (A1),

les premiers travaux portent sur le terrassement des bâtiments qui nécessitent des excavations de terre et leurs évacuations par camions en dehors du site. Cette phase de chantier constituera la période la plus contraignante pour les riverains.

## MISE EN PLACE D'UN PLAN DE CIRCULATION CHANTIER

Grand Paris Aménagement a convenu d'un plan de circulation avec les villes de Croissy et du Vésinet pour circonscrire les zones de trafic plus denses qu'en temps normal, éviter une circulation aléatoire des engins de chantier et limiter la vitesse sur les axes empruntés.

Ainsi, **pour accéder à leurs chantiers et en repartir, les camions ne pourront circuler que sur les axes suivants à une vitesse limitée à 30 km/h** : route de Croissy (depuis la N13 et l'A86), avenue de la Princesse, une partie de la rue de Verdun, une partie de l'avenue de Lorraine pour poursuivre sur la rue du Chemin de Ronde qui longe le mur d'enceinte du Parc Princesse (seul tronçon à double sens pour les camions) et reprendre sur la rue de l'Écluse pour rejoindre la Route de Croissy.

Seul le lot A1 de Cogedim, situé au sud-ouest du site sur la rue du Chemin de Ronde, fera l'objet d'une circulation spécifique pour des questions d'accessibilité du lot, ce qui explique le **double sens pour les camions sur long du chemin de Ronde**. (Voir tracé  sur le plan.)

Grand Paris Aménagement travaille actuellement sur la mise en place d'une signalétique chantier à destination des entreprises de travaux.

**Malgré ces mesures, la circulation dans votre quartier sera plus ou moins impactée en fonction des périodes.**

**Veillez nous excuser pour la gêne occasionnée et croire que nous mettons tout en œuvre pour maintenir votre qualité de vie en cette période de travaux.**



Les travaux interviendront **du lundi au vendredi** (sauf dérogation) dans des plages horaires comprises entre **8h et 17h**.

## PLANNING PRÉVISIONNEL DE LANCEMENT DES CHANTIERS DE LOGEMENTS

**Janvier 2020**

COGEDIM **Lot A1**

**Juin 2020**

I3F **Lot E**  
CDC HABITAT SOCIAL **Lot F2**

**Juillet 2020**

OGIC **Lot C**  
NEXITY **Lot D**

**Août 2020**

SOGEPROM **Lot F1**  
DEMATHIEU & BARD (résidence senior) **Lot G**

**Septembre 2020**

SEQUENS **Lot A2**  
**Lot B**

**Novembre 2020**

VILLE (équipement associatif et sportif) **Lot H**

 Circulation des camions pour accéder aux chantiers des lots A2 à H

 Circulation spécifique des camions pour accéder au chantier du lot A1